

WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER
TEMPS CLIMAT EAU



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat
7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 20344/2018/SG/LCP/CNF/CHy-Ext

30 août 2018

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la résolution 18 (EC-70), une session extraordinaire de la Commission d'hydrologie (CHy-Ext) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se tiendra au siège de l'OMM à Genève (Suisse), **afin de définir la voie à suivre par rapport aux principales réalisations de l'OMM dans le domaine de l'hydrologie et de proposer à la communauté des hydrologues le mode d'organisation nécessaire pour concrétiser les objectifs pertinents définis dans le Plan stratégique de l'OMM**. La session se déroulera le 13 (après-midi) et le 14 février 2019 et sera précédée d'une conférence technique sur les futures priorités et dispositions en matière d'hydrologie, qui aura lieu du 11 au 13 février (matin). L'objectif est d'étudier, dans le contexte de la réforme des procédures menée actuellement par l'OMM, la question des exigences fonctionnelles associées aux activités futures ou envisagées dans le domaine de l'hydrologie.

Conformément à la règle 192 du Règlement général de l'OMM, seule la question ayant motivé la convocation de la session, en l'occurrence celle mentionnée ci-dessus, doit être examinée lors d'une session extraordinaire d'une commission. L'ordre du jour provisoire annoté de la session sera mis en ligne sur le site Web consacré à la session, à l'adresse suivante: <http://meetings.wmo.int/CHy-Ext>.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître dès que possible, conformément à la règle 21 du Règlement général de l'OMM, le nom des personnes qui feront partie de la délégation de votre pays, en indiquant clairement laquelle sera délégué principal et laquelle sera le suppléant de ce dernier, et de me faire parvenir en temps voulu les pouvoirs des membres de la délégation, signés par une autorité gouvernementale compétente ou au nom de celle-ci. Comme il s'agit d'une session extraordinaire consacrée à des questions stratégiques et organisationnelles, il serait souhaitable de désigner d'éminents experts en hydrologie chargés notamment de l'administration des ressources en eau et/ou occupant des postes clés au sein du service hydrologique national. Dans un souci d'efficacité, si des experts de votre pays ont déjà été désignés comme membres de la Commission, il serait opportun qu'ils fassent partie de la délégation.

Pour aider les participants à préparer la session, un forum de discussion en ligne sera accessible à partir d'octobre 2018.

Veuillez noter que le Congrès météorologique mondial n'a inscrit aucun crédit au budget ordinaire de l'OMM pour financer la participation des représentants des Membres de l'Organisation aux sessions des organes constituants, y compris les commissions techniques, dans la mesure où les délégués représentent leurs gouvernements respectifs. Cependant, l'OMM mettra à disposition, pour la Conférence technique, des fonds limités qui seront alloués en priorité aux experts provenant des pays les moins avancés et des pays en développement.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les demandes de visa pour les participants et d'autres détails pratiques dans le document d'information INF. 1(1), qui sera mis en ligne en temps voulu sur le site Web de la session.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

Ref.: 23064/2018-1.1 LCP

Les représentants permanents de l'OMM sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la Conférence technique et à la session extraordinaire. Le lien permettant d'accéder au système d'inscription en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents, restent valables pour toutes les réunions de l'OMM qui se tiendront en 2019 (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Veillez noter qu'il sera possible d'effectuer l'inscription en ligne jusqu'au **30 janvier 2019**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: registration@wmo.int.

Veillez noter également que la saisie de renseignements dans le système d'inscription en ligne **ne dispense pas les Membres de l'obligation de présenter les pouvoirs habilitant leur délégation à participer à la session**.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux membres de la Commission d'hydrologie et aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.



(P. Taalas)
Secrétaire général